

COMPTE-RENDU

Le jeudi 26 juin 2019 à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PUECHAVY

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE (à partir de 20h35),
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Michel VANDROUX,
Monsieur Serge RUMEAU, Madame Evelyne LEGROUX,
Madame Muriel DAUVERGNE, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ (à partir de 20h35),
Madame Jacqueline ESSEX, Madame Christelle COLNAGHI,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Daniel CHANEL à Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Marie-Claude LALEMANT à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE à Monsieur Michel VANDROUX,
Madame Sandrine PERRON-HARDY à Monsieur Serge RUMEAU,
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,
Madame Catherine SANGROUBER à Madame Jacqueline ESSEX,
Monsieur Franck PHILIPPE à Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Léon JANUS à Madame Laurence DIJON,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ à Madame Véronique LAVOCAT,
Monsieur Jean RAFTON à Madame Christelle COLNAGHI.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne PUECHAVY est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2019.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. JURIDIQUE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE PERMETTRE LA DÉMATÉRIALISATION DES CONVOCATIONS AUX SÉANCES.
2. COMMANDE PUBLIQUE - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR LA COMMUNE D'ORGEVAL POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS.
3. FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNÉE 2019.
4. FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB DE TRIEL ET AU TRIELCHANTELOUP HAUTIL HANDBALL CLUB.
5. RESSOURCES HUMAINES – PRÉSENTATION DU PLAN DE FORMATION POUR LES AGENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019.
6. URBANISME – CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE POUR FAVORISER LE RAVALEMENT DES FACADES EN CENTRE-VILLE.
7. VIE ASSOCIATIVE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES MUNICIPALES MISES A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS, DE LA CONVENTION TYPE ET DES FORMULAIRES DE MISE A DISPOSITION.
8. PETITE ENFANCE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRÈCHE BABY-LOUP.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2019 est adopté à la majorité absolue, trente voix pour, une abstention (*Madame Christelle COLNAGHI*).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2019-033 à 2019-079.

20190626DEL01 : JURIDIQUE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE PERMETTRE LA DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS AUX SÉANCES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

A l'issue du débat en séance, il est proposé de modifier le projet de règlement intérieur présenté en ajoutant dans son article 2 la mention suivante :

« Les conseillers municipaux en faisant la demande écrite peuvent bénéficier d'une convocation transmise par écrit à leur domicile ou à l'adresse qu'ils indiquent. Cette convocation est accompagnée de la note de synthèse et de ses annexes éventuelles ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, vingt-trois voix pour, deux voix contre** (Monsieur Franck PHILIPPE et Madame Isabelle WENGER-ARTZ), **huit abstentions** (Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Madame Evelyne LEGROUX, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET et Monsieur Alain GELOT),

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié du Conseil municipal, afin de permettre la convocation des conseillers municipaux via une plateforme d'échanges sécurisée.
-

20190626DEL02 : COMMANDE PUBLIQUE – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR LA COMMUNE D'ORGEVAL POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, trente voix pour, trois abstentions** (Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Monsieur Philippe PAILLET et Monsieur Alain GELOT),

- **APPROUVE** l'acte constitutif de groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires, les accueils de loisirs, le personnel communal et les personnes âgées,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'acte constitutif portant adhésion au groupement de commande susmentionné, et tout document nécessaire à l'exécution du futur marché public,
 - **PRÉCISE** que les frais d'adhésion au groupement de commandes sont inscrits sur le budget communal à l'article 658.
-

20190626DEL03 : FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 pour le budget de la ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONTIONNEMENT					
D-023 : Virement à la section d'investissement		-50 000,43 €			
002 résultat reporté				-0,43	
Autres charges de gestion courante	6574		50 000,00 €		
Total Fonctionnement		-50 000,43 €	50 000,00 €	-0,43	

DESIGNATION	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
INVESTISSEMENT					
021- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			292 305,41 €		
D-21 : Immobilisations Corporelles	21318	-27 500,00 €			
	2151	-50 000,00 €			
Total 21 : Immobilisations Corporelles		-77 500,00 €			
D-23 : Immobilisations en cours	238		100 000,00 €		
	238		101 168,59 €		
Total 23 : Immobilisations en cours			201 168,59 €		
D-021 : Virement de la section de Fonctionnement				-50 000,43 €	
1068 excédent capitalisé					0,43
D-13 : Subventions d'Investissement élémentaire Hublins	1313				150 000,00 €
Maternelle Pion	1313				45 000,00 €
Maison santé	1313				15 974,00 €
Maison petite enfance	1313				255 000,00 €
Total 13 : Subventions d'Investissement					465 974,00 €
Total Investissement		-77 500,00 €	493 474,00 €	-50 000,43 €	465 974,43 €
Total Général investissement			415 974,00 €		415 974,00 €

20190328DEL04 : FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB DE TRIEL ET AU TRIEL CHANTELOUP HAUTIL HANDBALL CLUB.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 400 euros à l'association sportive du Tennis Club de Triel pour l'exercice 2019,
 - **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 400 euros à l'association sportive du Triel Chanteloup Hautil Handball Club pour l'exercice 2019,
 - **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.
-

20190626DEL05 : RESSOURCES HUMAINES – PRÉSENTATION DU PLAN DE FORMATION POUR LES AGENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation du Plan de formation annuel de la Commune pour l'année 2019.

20190626DEL06 : URBANISME – CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE POUR FAVORISER LE RAVALEMENT DES FACADES EN CENTRE-VILLE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, trente-deux voix pour, une abstention** (*Monsieur Alain GELOT*),

- **APPROUVE** le règlement ci-annexé relatif à la mise en place d'un dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre partiel du centre-ville,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer ledit règlement,
- **ATTRIBUE** l'aide communale aux triellois, dans les conditions définies dans le règlement susmentionné,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal au chapitre 65 nature 6574.

20190626DEL07 : VIE ASSOCIATIVE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES MISES A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS, DE LA CONVENTION TYPE ET DES FORMULAIRES DE MISE A DISPOSITION.

RAPPORTEUR : MANUELA MARIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, trente-deux voix pour, une voix contre** (*Monsieur Jean-François BOUTOILLE*),

- **ABROGE** la délibération n°12 du 28 juin 2012 par laquelle le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur de mise à disposition ponctuelle des salles municipales,
- **APPROUVE** le règlement intérieur des salles municipales, la convention type de mise à disposition permanente et les formulaires de mise à disposition ponctuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjointe déléguée, à signer le règlement intérieur des salles municipales, ainsi que les conventions et formulaires de mise à disposition de salles au fur et à mesure des demandes présentées par les associations.

20190626DEL08 : PETITE ENFANCE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRÈCHE BABY-LOUP.

RAPPORTEUR : MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention-cadre conclue entre la Commune et l'Association Baby-Loup,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjointe déléguée, à signer l'avenant n°2 à la convention.
-

La séance est levée à 22h05.

Fait à Triel-sur-Seine, le 28 juin 2019

Affiché le : **01 JUIL 2019**

Le Maire,

Joël MANCEL

